

Le Comité régional,

Ayant examiné le document soumis par le Directeur régional sur l'appui des systèmes de santé aux soins de santé primaires;¹

Tenant compte des grandes lignes des stratégies mondiale et régionales d'instauration de la santé pour tous en l'an 2000 concernant la mise en place de systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires;

Rappelant la déclaration faite à Alma-Ata lors de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires selon laquelle les soins de santé primaires devaient faire partie intégrante du système de santé et non pas constituer une entité distincte;

Conscient du fait qu'il faut déployer des efforts continus, bénéficiant d'un appui à un niveau élevé, pour promouvoir, développer et mettre en oeuvre les soins de santé primaires,

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres, dans le cadre de leurs stratégies nationales d'instauration de la santé pour tous :

1) à lancer des campagnes systématiques destinées à mieux faire comprendre la nature des soins de santé primaires aux responsables politiques et aux personnes travaillant dans le secteur de la santé et dans les secteurs apparentés ainsi qu'à obtenir leur collaboration grâce à l'instauration de mécanismes de coordination effectifs;

2) à renforcer leurs mécanismes de planification sanitaire ainsi qu'à réorienter et développer leurs infrastructures sanitaires à l'appui des soins de santé primaires, notamment en fournissant les installations, les moyens de transport, le matériel, les fournitures et les mécanismes de recours nécessaires;

3) à étudier et mettre en place des moyens efficaces de faire participer la collectivité au développement sanitaire;

4) à orienter de plus en plus la planification et le développement des programmes de personnels de santé à l'appui des soins de santé primaires;

5) à rechercher les moyens d'accroître les ressources destinées à la santé, notamment en étudiant d'autres moyens de financement et en améliorant la budgétisation et l'analyse des programmes, ainsi que les moyens d'endiguer le coût croissant des soins de santé et de garantir une utilisation plus efficace des ressources;

6) à améliorer leur potentiel de gestion et d'encadrement;

2. PRIE le Directeur régional

1) de fournir un appui aux Etats Membres sur le plan des techniques, de la recherche et de l'information, afin de les aider dans leurs efforts pour promouvoir et mettre en oeuvre les soins de santé primaires en tant que base du système de santé;

2) de susciter un appui politique et financier; et

3) de suivre, dans la Région, les progrès réalisés en vue des objectifs énoncés dans la présente résolution.

¹Document WPR/RC 32/7.